



Demande de pension alimentaire et reconnaissance de l'enfant

Par Celine83

Bonjour,
Mon fils, âgé de 5 mois n'a pas été reconnu par son père, et n'était pas présent pendant la grossesse. Etant étudiante à l'IUFM il m'est impossible de travailler par ailleurs, et je me retrouve dans une situation délicate financièrement. Son père m'a rappelé il y a environ 1 mois mais n'est pas encore décidé pour venir voir son fils. J'aimerais cependant qu'il le reconnaisse et qu'il me verse une pension afin de participer au frais quotidien de notre enfant. J'aimerais garder des relations "cordiales" avec son père et régler les choses à l'amiable, néanmoins je souhaiterais savoir quelles sont les différentes possibilités et vers qui me tourner, sachant que nous ne sommes ni mariés, et nous n'avons pas vécu ensemble.
En vous remerciant.

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement

Par Celine83

Bonsoir,
la situation a évolué depuis, son père l'a reconnu spontanément récemment. Je suis passée par un avocat pour arriver à le faire réagir. Cependant je n'ai toujours pas de nouvelles et j'aimerais savoir son adresse. Je me pose des questions concernant la suite, il dit demeuré chez ses parents mais je n'en crois pas un mot; de plus comment faire pour qu'il voit son fils sans qu'il le prenne tout un weekend (étant encore petit, je ne pourrais pas le laisser à son père).

Par jury34

L'avocat n'a pas diligenté une procédure devant le juge aux affaires familiales?

Cordialement

Par Celine83

pas pour le moment, il m'a conseillé d'attendre un peu afin que le père "digère" la nouvelle. je voulais savoir si il était possible pour le père de mon enfant de le prendre par exemple tout un weekend sachant que mon fils est âgé de 8 mois, il est pour ma part trop petit pour partir voir son père tout un weekend, sachant qu'il n'a jamais voulu en entendre parler et que c'est une personne "instable".

De plus il vivrait chez ses parents aux dernières nouvelles, les grands parents peuvent ils avoir un droit de visite et d'hébergement ? Je ne leur fais pas du tout confiance.

Je vous remercie.

Par jury34

Tout ceci peut être décidé judiciairement ou à l'amiable.

Soit vous vous entendez avec les intéressés, soit le juge sera saisi par vous ou par eux.

Effectivement, les grands-parents ont la faculté de demander en justice des droits de visite et d'hébergement.

Cordialement

Par Celine83

merci de votre réponse, mais y'a-t-il un régime spécial pour les très jeunes enfants ?

Ai je une chance d'en avoir la garde exclusive, avec des droits de visite pour le père et pour les grands parents ?

Par jury34

Tout ceci est pris en compte décidé par le Juge aux affaires familiales en fonction des demandes et des possibilités des parties.

Si vous ne pouvez trouver un terrain d'entente seuls, il faut saisir ce juge.

Très cordialement